



Question sur mon contrat de travail

Par **samssp**, le **06/01/2014 à 14:29**

Bonjour,rrnrnTout d'abord je vous souhaite une excellente année 2014.rnrnVoila mon problème :rnrnJe vais signer un CDI dans un cabinet d'expertise comptable pour un poste dans le service paie. Et dans l'article qui parle des congés payés, s'est écrit qu'il était prévisible que le cabinet soit ouvert 4 samedis par an et que ces samedis seront récupérés en 1.25 soit 5 jours.rnrnaucun horaire n'est préciser, sachant qu'il y a un article un peu avant qui précise le lieu et les horaires d'ouverture du cabinet de 9h à 13h et de 14h à 18h sauf le vendredi jusqu'à 17h.rnrnMes questions sont les suivantes: ai-je l'obligation de travailler le samedis ? Et suis-je soumise à un horaire pour le samedi ? Puis-je moduler ma journée mais en faisant 8h bien sur. rnrnMerci beauoup rnrnA bientôt,